

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le NEUF NOVEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures trente minutes  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 03 novembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

**Nombre de conseillers municipaux présents : 16**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 04**

**Nombre de votants : 20**

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

### **Présents : 16**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Page Olivier

### **Absents et excusés : 06**

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Muffat Quentin, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Pillot Serge

### **Pouvoirs : 04**

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Monsieur Marchand Thierry	à	Monsieur Coquillard Michel
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

**- Madame Margaux Castex a été désignée secrétaire -**

## **D\_2023\_11\_13**

### **Adhésion à l'Association pour la Sauvegarde du Léman - ASL**

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) est une association franco-suisse, à but non lucratif, de référence scientifique et reconnue d'utilité publique depuis 1980.

Ses actions concrètes sur le terrain, ses démarches auprès des politiques, ses campagnes de sensibilisation, ses programmes d'animation destinés au jeune public ou encore l'édition trimestrielle de sa revue contribuent à assurer durablement un bon état écologique du lac Léman.

L'ASL œuvre, au quotidien, pour la préservation des écosystèmes aquatiques et pour que le lac demeure une source d'eau potable pour les générations futures. Le travail de l'ASL est reconnu par les administrations, tant fédérale, cantonales/départementales que communales, ainsi que par la population pour son sérieux et son objectivité.

Etant donné le bienfondé de cette association, il est proposé que la commune de Morzine devienne membre de l'ASL, sous la dénomination « Ami du Lac », par le biais d'une cotisation annuelle fixée à 350 € pour 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE :**

- l'adhésion de la commune de Morzine à l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL)
- le paiement de l'adhésion s'élevant à 350 € pour 2024,

**AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 14 novembre 2023.

La secrétaire de séance,  
**Margaux Castex.**



Le maire de Morzine  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,  
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---